Nations Unies S/2020/1258

Conseil de sécurité

Distr. générale
22 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par l'Ambassadeur Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie et de Président du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés ; par l'Ambassadeur Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), et de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) ; par l'Ambassadeur Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) ; par l'Ambassadeur Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye ; par l'Ambassadeur José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali ; et par l'Ambassadeur Jerry Matthews Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud, en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, à l'occasion de la visioconférence consacrée aux « Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité », tenue le mercredi 16 décembre 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances extraordinaires créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

20-17609 (F) 231220 140121

Annexe I

Exposé de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie et de Président du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés

[Original : français]

J'ai eu l'honneur de remplir ces derniers mois les rôles de Président du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie, et de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), sur l'Iran.

La Belgique a eu le privilège pendant deux ans de servir ces trois instances et je remercie le Conseil de me donner l'occasion de partager mes observations sur cet exercice, alors que nous nous préparons à accueillir de nouveaux membres entrants et à leur passer le relais.

Ce fut un honneur d'avoir pris en charge les fonctions de Facilitateur de la résolution 2231 (2015). Pour m'acquitter de cette tâche, j'ai pu tout d'abord m'appuyer sur l'excellent travail effectué par les Pays-Bas, pays auquel la Belgique a succédé en tant que Facilitateur, et ensuite, sur l'appui indéfectible du Secrétariat.

Au cours de ce mandat, ma volonté fut de soutenir et d'améliorer la mise en œuvre de la résolution au nom du Conseil de sécurité, en suivant les trois lignes directrices héritées de mon prédécesseur néerlandais : premièrement, la facilitation du dialogue entre les parties ; deuxièmement, la transparence de nos travaux ; et troisièmement, l'encouragement du commerce dans le cadre de la filière d'approvisionnement.

Nous connaissons tous le contexte actuel difficile du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015) : le retrait américain, les désengagements successifs de l'Iran et la position des États-Unis sur les anciennes résolutions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) concernant l'Iran. Dans ces circonstances, la Belgique a fait de son mieux pour jouer son rôle de « honest broker » (arbitre bienveillant) entre les différentes parties. Je suis persuadé que le maintien de l'intégrité du format ouvre la voie à l'espace diplomatique.

En quittant cette fonction, je suis plus que jamais convaincu que nous avons besoin de réponses collectives du Conseil aux questions de paix et de sécurité internationales, et le Plan d'action est l'une de ces réponses phares. Il est une des grandes réussites de la non-prolifération nucléaire, du dialogue et de la diplomatie. Il est une pièce maîtresse du multilatéralisme, de la paix et de la sécurité internationales. Je ne peux donc qu'encourager tous les États Membres et les organisations régionales et internationales à prendre les actions appropriées pour soutenir et renforcer sa mise en œuvre.

La Belgique a également présidé le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Je me suis appuyé sur les travaux de mon prédécesseur, la Suède, dans le but de poursuivre un plan de travail proactif et ambitieux.

L'érosion continue du droit international humanitaire est profondément préoccupante et les enfants en sont les premières victimes. C'est inacceptable et nous partageons la responsabilité d'y remédier de toute urgence. L'unité du Conseil de sécurité et le ferme soutien qu'il m'a apporté pour le mandat relatif du Groupe de travail ont été des encouragements constants. Au cours des deux dernières années, nous avons

adopté des conclusions sur presque toutes les situations de pays individuels, y compris celles pour lesquelles le Conseil lui-même reste divisé, comme le Myanmar et la Syrie. Avec deux déclarations présidentielles – S/PRST/2020/3, adoptée en février en présence du roi et de la reine des Belges, et S/PRST/2020/8, adoptée en septembre 2020 sous la présidence nigérienne du Conseil – , nous avons renforcé l'accent mis sur les attaques contre les écoles et la protection des enfants dans les processus de médiation.

Nous devons continuer à améliorer l'impact du Groupe de travail : un suivi plus étroit des conclusions, tant à New York que dans les pays concernés – par exemple à l'initiative de nos ambassades bilatérales – , reste nécessaire. De même, l'engagement direct du Groupe de travail avec les équipes spéciales de pays et les autorités des pays concernés, doit, selon moi, être maintenu et développé. Il en va de même pour les visites régulières dans les pays, comme celle que nous avons organisée au Mali en décembre 2019, et pour la sensibilisation de la société civile. Nous devons également préserver l'intégrité et l'impartialité du mécanisme d'inscription sur la liste.

Le mandat relatif aux enfants et aux conflits armés ne peut pas être limité au seul Groupe de travail, et le Conseil doit continuer à intégrer la protection de l'enfance tout au long de ses travaux en garantissant une capacité dédiée dans les missions des Nations Unies et en mettant l'accent sur la protection de l'enfance dans les réunions et les visites dans les pays.

Je remercie tous les membres du Conseil pour leur engagement envers le mandat relatif aux enfants et aux conflits armés. Je tiens à exprimer ma gratitude particulière au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, dirigé avec passion et intelligence par Mme Virginia Gamba de Potgieter, ainsi qu'à l'UNICEF, au Département des opérations de paix et au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, pour leur précieuse et intense collaboration. Ensemble, ils représentent ce que j'appellerais en anglais « *the UN and the Security Council at their best* » – ce que l'ONU et le Conseil de sécurité font de mieux. Je diffuserai ultérieurement, par l'intermédiaire du Président du Conseil, un aperçu plus détaillé des enseignements tirés et des recommandations.

Enfin, ces deux dernières années, nous avons vu évoluer les sanctions relatives à la Somalie. Ainsi, le système de levée partielle de l'embargo sur les armes en faveur des autorités somaliennes a été étendu. Quant aux termes de l'embargo, ils ont été clarifiés et consolidés en un seul texte, la résolution 2551 (2020). En outre, suivant les recommandations du Groupe d'experts, le Conseil a aussi décidé de placer sous embargo certains produits servant à la fabrication d'explosifs, décision pour laquelle une note d'aide à la mise en œuvre a été rédigée et est accessible à tous les États Membres sur le site Web du Comité.

Le Comité s'est réuni informellement à 10 reprises sous présidence belge, en ce compris les réunions par visioconférence, et a traité plus de 50 notifications. Le Comité a dialogué deux fois avec les autorités somaliennes, sans oublier la visite de travail à Mogadiscio organisée par la présidence en janvier 2020.

Il faut noter que le Comité s'est davantage intéressé aux capacités de financement des Chabab, ainsi qu'aux moyens de les réduire, grâce à l'excellent travail d'enquête et d'analyse du Groupe d'experts.

La relation entre le Groupe d'experts et le Gouvernement fédéral somalien a été un point d'attention tout au long de notre mandat. Nous avons tous contribué au renforcement de cette relation de travail, qui est mutuellement bénéfique. Je formule l'espoir que cette coopération se poursuivra tout en s'amplifiant encore. Parce qu'elle aborde parfois des points sensibles, je voudrais saluer ici l'engagement dont fait preuve le Gouvernement fédéral somalien lorsqu'il entre en dialogue avec le Comité et le Groupe d'experts sur ces questions.

Je souhaite encore insister sur un dernier point. L’expression « régime de sanctions » est malheureuse. Il faut rappeler que le Conseil ne sanctionne pas la Somalie, mais il sanctionne ceux qui représentent une menace à la paix et à la sécurité en Somalie – il s’agit là d’une différence fondamentale. De plus, le régime des sanctions évolue aussi pour s’adapter aux menaces actuelles. En conclusion, c’est un outil destiné à soutenir la paix et la sécurité en Somalie : il ne peut que s’améliorer avec la coopération de tous en vue de parvenir plus rapidement à la réalisation de ses objectifs.

Je souhaite enfin formuler deux remarques plus générales et une plus spécifique.

D’abord, la Belgique a accordé tout au long de son mandat une importance particulière au respect des garanties procédurales – procédure régulière – dans le cadre de la mise en œuvre des différents régimes de sanctions du Conseil de sécurité. À cet égard, nous espérons que les membres du Conseil pourront s’engager à continuer de rendre les sanctions onusiennes plus efficaces en examinant les moyens permettant d’avoir des procédures plus équitables et transparentes.

En second lieu, il convient de souligner la charge de travail importante que représente la présidence d’un organe subsidiaire, en particulier pour les missions ayant des équipes plus réduites. La Belgique plaide ainsi pour une répartition plus équitable des présidences des organes subsidiaires entre les membres élus et les membres permanents du Conseil.

En troisième lieu, remarque plus spécifique, la Belgique a présidé par intérim un autre organe subsidiaire, la Commission d’indemnisation des Nations Unies, qui se penche sur les réparations dues par l’Iraq au Koweït depuis la guerre entre ces deux États. Il s’agit d’un organe subsidiaire du Conseil malheureusement souvent un peu négligé, parce qu’il siège à Genève et est une commission de réclamations de nature actuaire. Je tiens cependant à le mentionner aujourd’hui, parce qu’il est probable que le prochain Président supervisera le versement final desdites réparations et, par conséquent, la mise à terme de la Commission, ce qui impliquera sans doute une résolution *ad hoc* du Conseil de sécurité.

Pour conclure, je voudrais exprimer ma gratitude pour le dévouement et le professionnalisme des collègues du Secrétariat, dont le soutien fut crucial.

Je souhaite plein succès à mes successeurs. Nous nous assurerons, par une coopération étroite, de la transition en douceur de nos mandats et resterons à leur disposition au cours de cette phase et au-delà.

À cet égard, je souhaite enfin attirer l’attention du Conseil sur le manuel de bonnes pratiques destiné aux Présidents et membres des Comités de sanctions élaboré par la Belgique et d’autres États Membres. Nous espérons que ce manuel sera un outil utile pour la préparation des futurs Présidents et leurs équipes.

Annexe II

Exposé de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) et de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente réunion d'information pour me permettre de partager certaines réflexions personnelles en ma qualité de Président de trois des organes subsidiaires du Conseil, à savoir le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

Il y a deux ans, mes prédécesseurs, l'Ambassadeur Umarov, Représentant permanent du Kazakhstan, et l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorentty Solíz, Représentant permanent de la Bolivie, nous ont rappelé certaines critiques généralement exprimées par les États Membres concernant le manque de transparence, d'équité et de responsabilisation dans le contexte des travaux des Comités subsidiaires. Nous avons pris ces observations au sérieux.

En réponse, je me suis efforcé d'être franc, transparent et juste, et j'ai appliqué strictement les règles et les procédures des Comités. Notre bilan prouve que nous avons fait des efforts supplémentaires dans le cadre des consultations politiques afin de trouver un terrain d'entente et de dégager un consensus pour rapprocher les différents points de vue et garantir le bon fonctionnement des régimes, qu'il s'agisse d'adopter les modalités d'organisation d'une réunion durant la pandémie ou de la procédure d'inscription des décisions individuelles, par exemple.

Cela étant, j'ai le plaisir d'annoncer que le Comité 1267 a été le premier Comité de sanctions à convoquer une réunion par visioconférence durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). À la suite de consultations et sur la base de l'approche originale que nous avons adoptée pour régler les problèmes et prendre des décisions collectivement sans pour autant compromettre nos règles et nos directives, les membres du Comité ont décidé de se réunir virtuellement pour aborder plusieurs questions liées à la mise en œuvre du mandat du Comité, notamment les rapports de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, le Médiateur, ainsi que la menace mondiale que posent l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida.

Qui plus est, en ce qui concerne le Comité 1267, en 2019 et 2020, nous avons également mené à bien l'examen de la liste des sanctions pour la mettre à jour sur la base des informations les plus récentes et les plus fiables. Je suis fier d'annoncer que cette année, nous avons reçu un nombre record de réponses, grâce à l'appui constant et aux contributions des États Membres.

En ce qui concerne le Comité 1988, un de ses objectifs principaux, comme le sait le Conseil, est d'appuyer le processus de paix et de réconciliation en Afghanistan. Nous contribuons à la réalisation de cet objectif non seulement grâce à nos activités d'inscription sur la Liste et de radiation, mais également en accordant des dérogations

pour permettre aux personnes inscrites sur la Liste de participer aux efforts de paix et de réconciliation. En conséquence, une dérogation à l'interdiction de voyager a été accordée à 14 individus pour leur permettre de participer à des pourparlers de paix dans plusieurs pays jusqu'à janvier prochain.

Nous estimons qu'il est essentiel de maintenir la collaboration et l'unité au sein du Comité en vue de continuer à développer nos travaux importants. Je félicite les membres du Comité des efforts qu'ils ont déployés pour préserver sa crédibilité et son caractère sacré.

Nous appelons les Comités à faire de nouveau preuve d'unité pour appuyer notre initiative commune visant à améliorer la transparence, l'équité et l'efficacité des Comités de sanctions, qui fait actuellement l'objet de négociations par nos experts. Ce sera un succès collectif et une avancée importante pour les Comités.

S'agissant du Comité 1540, ma présidence a débuté à un moment tout particulier, juste avant l'examen approfondi et l'échéance fixée pour le renouvellement de son mandat, en avril 2021. J'ai donc défini trois priorités, à savoir l'amélioration de la communication d'informations par les États, la sensibilisation et le processus d'examen approfondi.

Nous n'avons pas ménagé nos efforts concernant ces priorités. Durant presque toutes mes réunions bilatérales, j'ai soulevé des questions relatives à l'application de la résolution 1540 (2004). J'ai participé à des réunions stratégiques concernant la résolution 1540 (2004) et envoyé des messages vidéo pour promouvoir la cause de la résolution 1540 (2004). Nous avons également facilité des discussions en vue de l'adoption anticipée de documents liés à l'examen approfondi. À ce jour, nous avons eu des retours positifs. Entre autres résultats, nous avons réduit de 11 à neuf le nombre d'États qui n'ont pas encore présenté de rapport, et augmenté sensiblement le nombre de rapports présentés par des États et des organisations internationales. Ces deux dernières années, le Comité a enregistré 58 rapports nationaux actualisés, 66 réponses aux matrices du Comité, 12 avis sur l'examen approfondi, ainsi qu'une augmentation de 20 % des points de contact. Ce sont là les chiffres parmi les plus élevés que le Comité ait jamais enregistrés.

En ce qui concerne l'examen approfondi, les travaux préparatoires ont commencé l'an dernier avec l'adoption du document relatif aux modalités et aux activités prévues. En octobre 2019, le Comité a tenu ses premières consultations ouvertes avec les États et les organisations internationales. En dépit du report et des difficultés dues à la COVID-19, nous avons fait de notre mieux pour faire en sorte que le futur président du Comité, et le Comité lui-même, soient à même de poursuivre le travail en 2021. Le Comité a achevé, pour l'essentiel, l'actualisation du tableau récapitulatif des mesures nationales de mise en œuvre et, aux fins d'une transition en douceur, il a tenu des discussions pour transmettre aux nouveaux membres notre mémoire institutionnelle.

D'un point de vue plus administratif, j'ai le plaisir d'annoncer que, durant notre présidence, nous avons, au sein du Groupe d'experts du Comité 1540, facilité un processus transparent de sélection des coordonnateurs. Je suis tout aussi heureux d'annoncer que le Comité a adopté des procédures et modèles rationalisés, notamment pour traiter la correspondance, en vue d'accroître l'efficacité du Comité et d'accélérer son délai de réaction.

Il nous faut reconnaître à quel point la COVID-19 a pesé sur les travaux du Comité. Pour donner ne serait-ce qu'un aperçu, à la date d'aujourd'hui, le Comité a envoyé 489 notes internes et 82 lettres en 2020, contre 760 notes internes et 351 lettres en 2019. En revanche, les chiffres correspondant aux notes verbales envoyées par le Comité sont cohérents : 626 notes verbales en 2020 contre 667 notes verbales en

2019. Nous avons également enregistré une diminution de notre participation à des manifestations externes, de 59 en 2019 à 19 en 2020, principalement parce que la majorité des événements prévus ont été annulés par l'organisateur et que nos experts n'étaient pas en mesure de se déplacer.

Quoi qu'il en soit, nous avons fait de notre mieux pour que le Comité puisse s'acquitter de son mandat. Au début de la pandémie, nous avons tout fait par écrit, y compris mon exposé annuel au Conseil en tant que Président du Comité, afin de respecter le délai fixé dans la résolution. Nous avons également tenu de multiples réunions par visioconférence. Finalement, dès que la situation l'a permis, et dans le strict respect des protocoles de santé et de sécurité, le Comité 1540 a été le premier organe subsidiaire à tenir une réunion en présentiel, en octobre.

J'en viens aux recommandations et, à l'instar de mes collègues belges, nous soulignons la nécessité d'une répartition équitable des tâches s'agissant de la présidence des comités. Tous les membres du Conseil, y compris les membres permanents, doivent présider les comités et en partager la responsabilité et la charge. C'est un point important sur lequel je tiens à insister. Je veux également recommander le renouvellement des lignes directrices de nombre des comités subsidiaires, car beaucoup de temps s'est écoulé depuis qu'elles ont été élaborées, et elles n'ont pas été adaptées aux défis actuels. Or il faut éviter que le Conseil et ses comités subsidiaires soient exposés aux critiques des États non membres du Conseil. Le moment est venu de nous renouveler ; le moment est venu de rejoindre l'ère nouvelle.

Au nom de ma délégation, je tiens à remercier le Coordonnateur et les membres de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, le Médiateur et les membres de son bureau, ainsi que le Groupe d'experts du Comité 1540 pour leur appui et leur coopération. Je tiens également à remercier le Bureau des affaires de désarmement, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et les autres entités du Secrétariat pour le concours apporté au Comité. Je tiens également à remercier les membres du Comité et, à travers eux, les ambassadeurs. Je les prie d'exprimer ma plus profonde gratitude à tous leurs experts au sein des comités, qui ont contribué à faire en sorte que ces organes puissent s'acquitter de leur mandat. À titre national, qu'il me soit aussi permis de remercier de leur leadership ces deux dernières années tous les présidents sortants des organes subsidiaires, ainsi que le Facilitateur. Je tiens à souhaiter aux prochains présidents et aux membres entrants des comités plein succès dans leurs travaux futurs au sein des Comités.

Enfin, je tiens à rendre hommage à mes experts chargés de ces comités auprès de la Mission indonésienne, Rayyanul Muniah Sangadji et Haryo Budi Nugroho, qui ont travaillé avec diligence pour que nous puissions assumer au mieux nos mandats de Président. Nous nous sommes systématiquement efforcés de réunir le consensus et d'honorer nos responsabilités.

Comme le dit l'adage, toutes les bonnes choses ont une fin. Je me retire humblement, en espérant que le prochain président saura mieux faire.

Annexe III

Exposé de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l’Allemagne auprès de l’Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Dans deux semaines, j’aurai achevé mon mandat de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée.

Je commencerai par une mise en garde. La menace que les programmes d’armes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée font peser sur la paix et la sécurité internationales n’a pas suscité la même couverture médiatique ces dernières années, mais cette absence de mauvaises nouvelles ne signifie pas que les nouvelles sont bonnes. Il n’y a pas eu d’essai nucléaire effectué par la Corée du Nord depuis 2017. Le dernier tir de missile balistique a eu lieu au printemps. Néanmoins, Pyongyang continue de se forger un arsenal nucléaire qui menace ses voisins et pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour le monde entier.

Le programme de missiles balistiques se poursuit à plein régime. Il y a deux mois à peine, la République populaire démocratique de Corée a présenté un nouveau missile balistique intercontinental lors d’un défilé militaire à Pyongyang. En matière de prolifération des armes de destruction massive et des missiles balistiques, la Corée du Nord demeure la menace mondiale la plus dangereuse.

Tout au long de notre mandat au Conseil, l’Allemagne a défendu une position constante concernant la République populaire démocratique de Corée. Nous avons insisté pour que la République populaire démocratique de Corée s’acquitte de ses obligations concernant le démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ses programmes d’armes de destruction massive et de missiles balistiques. Cette pression sur Pyongyang doit être maintenue.

Mon exposé aujourd’hui donne à l’ensemble des Membres de l’ONU et au grand public une rare occasion d’avoir un aperçu des travaux du Comité 1718 et du Conseil de sécurité, car les réunions sur la République populaire démocratique de Corée se tiennent traditionnellement à huis clos. Il y a de bons arguments pour cela, car les réunions à huis clos permettent aux membres du Conseil de sécurité d’échanger de manière plus ouverte et informelle, ce qui ne serait pas possible dans le cadre de séances publiques. Je ne mentionne cela que parce que je ne voudrais pas que, du fait du format à huis clos, on en déduise que l’ampleur de la menace posée par la Corée du Nord et ses violations flagrantes des droits humains est ignorée.

La manière dont Pyongyang navigue dans le paysage géopolitique a beau avoir changé ces deux dernières années, ses intentions sont toujours les mêmes. Le fait qu’il n’y ait eu aucune provocation majeure ne signifie pas que nous sommes plus proches d’une solution politique. Le Gouvernement de Kim Jong Un refuse d’engager un dialogue constructif. Et tant que ce sera le cas, rien ne justifie que le Conseil de sécurité modifie les mesures de sanctions en place.

Je souhaite faire trois observations principales aujourd’hui. Premièrement, je parlerai des travaux menés par le Comité au cours des deux dernières années. Je ferai ensuite des observations sur la manière dont le Conseil de sécurité et ses comités de sanctions mènent leurs activités de manière générale. Et troisièmement, je ferai part de mes observations sur les changements qu’il conviendrait d’apporter au système des sanctions pour améliorer son efficacité à l’avenir.

En ce qui concerne le bilan des travaux du Comité, celui-ci est mitigé. Nous avons maintenu le système de sanctions en place, mais le Comité n'est pas parvenu à un consensus sur l'inscription de nouvelles personnes ou entités sur la Liste des sanctions en dépit de nombreux éléments de preuve indiquant que des personnes et des entreprises privées continuent de contourner les sanctions.

Depuis 2017, il est interdit d'expédier en République populaire démocratique de Corée un grand nombre de matières premières, de machines industrielles et d'autres articles qui pourraient être utilisés dans le cadre de programmes nucléaires et de missiles balistiques illicites.

Compte tenu du petit nombre de pays qui ont communiqué des informations relatives au rapatriement de citoyens de la République populaire démocratique de Corée exploités en tant que main d'œuvre bon marché à l'étranger, je rappelle à tous les États Membres qu'ils ont cette obligation. La liste des résolutions du Conseil de sécurité au titre desquelles les États Membres sont tenus de communiquer ces informations se trouve sur le site Web du Comité.

L'importation de produits pétroliers raffinés reste limitée à 500 000 barils par an. Cette question représente un point contentieux important dans le cadre des travaux du Comité, mais j'y reviendrai dans un moment.

Le Groupe d'experts qui épaule le Comité 1718 publie deux rapports par an. Les rapports contiennent des recommandations sur les personnes et les entités qu'il convient d'inscrire sur la Liste des sanctions. Par exemple, de nombreuses preuves attestent du transfert d'essence, de diesel et d'autres produits pétroliers entre navires en haute mer. Le navire qui réceptionne ces produits se rend ensuite dans un port nord-coréen, souvent Nampo, et décharge sa cargaison illégale. Nous connaissons les noms de ces navires, des personnes et des entreprises qui en sont les propriétaires, mais certains membres du Comité continuent de nous empêcher d'agir. Cela remet sérieusement en question une règle essentielle qui régit les travaux des comités, à savoir le principe selon lequel les décisions sont prises par consensus.

Les membres ont peut-être entendu des critiques selon lesquelles le Comité ne s'intéresse pas suffisamment aux souffrances humaines en République populaire démocratique de Corée. C'est tout le contraire. Le Comité déploie des efforts considérables pour que l'aide humanitaire parvienne aux femmes, aux hommes et aux enfants qui sont privés de produits de première nécessité. Depuis la mi-2018, les membres du Comité ont accordé plus de 75 dérogations humanitaires en faveur d'un large éventail d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Toutefois, comme nous l'ont appris ceux qui sont au courant de la situation sur le terrain, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les articles destinés à l'aide humanitaire s'accumulent à la frontière entre la Chine et la République populaire démocratique de Corée parce que Pyongyang ne leur permet pas d'entrer, en invoquant la maladie à coronavirus (COVID-19)comme raison. Ainsi, même si le Comité fait le nécessaire pour que cette aide parvienne à la population de la République populaire démocratique de Corée, la responsabilité revient à présent au Gouvernement.

À la fin de mon mandat, nous avons simplifié et amélioré le mécanisme permettant aux acteurs humanitaires d'obtenir des dérogations aux sanctions pour des motifs humanitaires. Avec la mise à jour de la Notice d'aide à l'application 7, le Comité a prorogé la période réglementaire de dérogation pour les acteurs humanitaires – de six à neuf mois – entre autres choses. C'est un succès modeste, mais il permet de répondre de manière adéquate aux préoccupations de la communauté humanitaire.

Une question que j'ai mentionnée plus tôt hante le Comité depuis plus de deux ans. Les restrictions à l'acheminement d'essence, de diesel, de fioul domestique et d'autres produits pétroliers raffinés vers la République populaire démocratique de Corée ont été globalement inefficaces depuis leur adoption à l'unanimité par le Conseil en décembre 2017. La résolution 2397 (2017) limite l'acheminement de tels produits à 500 000 barils par an. Il incombe à tous les États Membres, ainsi qu'au Secrétariat, de veiller à ce que ce volume ne soit pas dépassé. On pourrait penser que cela est simple. Les États Membres signalent les livraisons qu'ils prévoient d'effectuer en utilisant l'unité de mesure prévue par la résolution – les barils. Le Secrétariat les compte et notifie la communauté internationale lorsque le plafond est sur le point d'être atteint. Mais en pratique, certains États Membres persistent à fournir les informations requises en tonnes, et non en barils. Cela ne poserait pas de problème s'ils permettaient au Secrétariat de faire la conversion – il ne s'agit que d'un simple calcul. Or, ces membres du Conseil prétendent qu'il est très difficile de trouver un taux de conversion. En réalité, ces États contournent systématiquement la résolution qu'ils ont adoptée. Le Comité a tenu plusieurs réunions en vue de régler cette question. Nous l'avons également portée à deux reprises à l'attention du Conseil, mais nous n'avons pas pu trouver de solution. En dernier recours, j'ai invité les principaux ambassadeurs concernés à une réunion afin de régler cette question. Mais ces deux ambassadeurs ont refusé de se joindre à moi pour trouver une solution. Nous avons même proposé d'utiliser de simples tableaux de conversion industriels, tels que ceux de Gazprom ou de British Petroleum, mais ces propositions ont également été rejetées.

Il semble inconcevable qu'un pays qui a mis le premier satellite en orbite il y a plus de 60 ans et qu'un autre qui a célébré un alunissage il y a tout juste deux semaines ne puissent effectuer un simple calcul. Il faut de la volonté politique pour régler cette question. J'exhorte la personne qui me succédera, quelle qu'elle soit, à continuer d'insister sur ce point important. Nous avons le devoir d'accomplir cette tâche, tout comme c'est le cas pour la mise en œuvre de toutes les autres sanctions, et la crédibilité du Conseil est en jeu. Je ne peux que dire à celui ou celle qui me succédera de ne pas baisser les bras, même si il ou elle est la cible d'attaques personnelles. Les 10 membres élus du Conseil de sécurité l'ont été pour défendre le droit international et l'ONU. Ils doivent prendre position en faveur de la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, je souhaite dire quelques mots sur la manière dont le Conseil mène ses activités en ce qui concerne les sanctions. Les Comités jouent un rôle essentiel pour permettre au Conseil de lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Les sanctions ne sont pas toujours populaires, mais elles restent un outil indispensable pour guider les gouvernements et les autres acteurs politiques vers le règlement pacifique de différends qui pourraient avoir des répercussions sur la sécurité de régions entières et au-delà. Il faut de l'énergie et de la détermination pour présider un comité de sanctions. Les 10 membres élus portent un lourd fardeau à cet égard. Je félicite tous les présidents et leurs équipes, qui sont indispensables à la réussite des travaux du Conseil de sécurité.

Il y a deux ans, mon prédécesseur, l'Ambassadeur Karel van Oosterom, des Pays-Bas, en sa qualité de Président du Comité 1718, avait, dans ses observations finales, soulevé la question du partage des responsabilités. Je partage son sentiment. Il est temps que les membres non élus du Conseil assument leur part de responsabilité. Il n'est peut-être pas judicieux qu'un membre permanent préside le Comité des sanctions concernant la République populaire démocratique de Corée, mais ce n'est pas le cas des autres comités de sanctions. Mon équipe et moi-même sommes en contact avec des représentants des cinq nouveaux membres pour veiller à ce que la personne qui me succédera soit préparée lorsqu'elle reprendra la présidence le 1er janvier. À ce

stade, je tiens à remercier le Secrétaire principal du Comité, Davey McNab, et son équipe remarquable de la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui m'ont aidé dans ma mission au quotidien. Ils ont été d'excellents partenaires pour toute l'équipe de la Mission allemande. Nous les remercions de leur professionnalisme et de leur grande compétence.

Mon troisième point porte sur les changements à apporter au système de sanctions de l'ONU. Deux ans au Conseil, ce n'est pas très long, mais cela suffit pour constater les lacunes existantes.

Une défaillance évidente concerne les conditions de travail des membres des groupes d'experts. Ces derniers jouent un rôle indispensable dans le fonctionnement du système de sanctions du Conseil de sécurité, mais lorsqu'il s'agit de rémunération, de prestations sociales, d'approbation des voyages et d'autres aspects de leur travail, ils sont traités comme des fonctionnaires de deuxième ordre par rapport aux fonctionnaires permanents de l'ONU. Cela doit changer.

Même si cela ne s'applique pas au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), je manquerais à mon devoir si je n'évoquais pas la situation du Médiateur du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Le Médiateur travaille dans les mêmes conditions que les experts susmentionnés. Néanmoins, le fait qu'il dépende d'autres acteurs pour effectuer son travail – notamment pour décider quand voyager et où entendre des témoins – pourrait être considéré comme une atteinte à son indépendance. En outre, dans l'état actuel des choses, il existe un risque réel que les tribunaux refusent d'appliquer les sanctions dans leur juridiction. Le Conseil doit renforcer la fonction de médiateur et la présenter comme un modèle de garanties et de voies de recours comparables pour tous les régimes de sanctions de l'ONU.

Au cours de la campagne d'information que nous avons menée auprès de l'ensemble des États Membres de l'ONU, il est apparu clairement que de nombreux pays ne sont pas au courant des obligations que leur imposent les sanctions du Conseil de sécurité ou se sentent lésés par celles-ci. J'encourage l'ONU à fournir des informations et à dispenser des formations à tous les États Membres afin qu'ils connaissent leurs obligations et soient en mesure de les remplir.

Je voudrais terminer en remerciant mon équipe : Lila Del Colle, des Pays-Bas, que nous avons eu la chance de compter parmi nous après qu'elle eut occupé un poste similaire sous mon prédécesseur et qui a beaucoup apporté à notre équipe, et Christoph Braner, de la Mission allemande, qui m'a soutenu tout au long de mon travail, un travail qui n'a pas été facile.

Annexe IV

Exposé de M. Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l’Allemagne auprès de l’Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye

En ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, je voudrais faire trois remarques. Je voudrais parler de ce que nous aurions dû faire, de ce que nous avons fait et de ce que nous pourrions faire.

Je commencerai par le premier point. En tant que membres du Conseil de sécurité, une occasion unique nous est offerte aujourd’hui de contribuer à la paix en Libye. Nous savons toutes et tous que l’une des contributions les plus importantes du Conseil est de garantir la pleine application de l’embargo sur les armes. En ma qualité de Président du Comité des sanctions concernant la Libye, j’ai donc saisi toutes les occasions pour appeler les membres du Comité et du Conseil, ainsi que l’ensemble des États Membres de l’ONU, à respecter cette obligation.

Notre succès a été limité. Malgré les engagements pris à la Conférence de Berlin en janvier et consacrés par la résolution 2510 (2020), les violations flagrantes de l’embargo sur les armes se poursuivent à ce jour. Le rapport du Groupe d’experts sur la présence du Groupe Wagner et de mercenaires syriens, ainsi que d’armes provenant de Turquie ou des Émirats arabes unis, en témoigne. Par conséquent, mon principal message demeure inchangé aujourd’hui : tout le monde doit appliquer l’embargo sur les armes. Tous les combattants et mercenaires étrangers doivent quitter la Libye.

Mon deuxième point concerne ce que nous avons accompli. Il s’agit là d’un sujet beaucoup plus pragmatique. Nous avons en effet parcouru un long chemin, même s’il reste beaucoup à faire. Néanmoins, nous avons réalisé des progrès tangibles dans plusieurs domaines. La surveillance de l’embargo sur les armes a été notre priorité absolue. Nous avons organisé des réunions d’information du Comité sur l’application de l’embargo sur les armes ; encouragé le Groupe d’experts à tenir les membres du Comité régulièrement informés ; et demandé à la Mission d’appui des Nations Unies en Libye de nous communiquer à New York des informations actualisées sur la situation. En ce qui concerne l’interdiction de voyager, nous avons suivi de près les cas de non-respect et mis en place des mesures de dérogation exceptionnelles pour des raisons humanitaires. Pour ce qui est du gel des avoirs, nous avons collaboré avec les États Membres sur un certain nombre de questions complexes liées à la mise en œuvre.

Le Comité a suivi de très près une tentative d’exportation illicite de pétrole et contribué à la sauvegarde des ressources naturelles de la Libye. Cela a véritablement influé sur le cours des choses. Nous avons lancé le processus d’actualisation de la Notice d’aide à l’application de l’interdiction de voyager et travaillé sur un projet de notice d’aide à l’application concernant les sanctions liées aux produits pétroliers. J’ai en outre lancé le processus d’actualisation des directives régissant la conduite des travaux du Comité, qui reflètent toujours l’état du régime en 2011. Ce travail est toujours en cours, et j’espère que nous pourrons bientôt parvenir à un consensus. Le Comité délibère actuellement sur l’établissement d’une liste des auteurs de violations du droit international et des droits de la personne. Si cette liste est approuvée, cela serait la première fois que le Comité aura imposé des sanctions à des individus depuis 2018. Là encore, j’espère toujours qu’un consensus se dégagera au sein du Conseil.

En ma qualité de Président, j’ai organisé deux réunions du Comité des sanctions sur l’application des mesures de sanctions, avec la participation de plusieurs États Membres de la région et d’organisations régionales. Nous avons également tenu

l'année dernière une réunion conjointe avec deux autres comités des sanctions sur des questions transversales et eu des contacts avec la Libyan Investment Authority à deux reprises au sujet de l'application du gel des avoirs.

Qui plus est, l'Allemagne a apporté sa contribution en sa qualité de coauteur s'agissant du dossier des sanctions concernant la Libye.

Mon troisième et dernier point porte sur ce que nous pourrions accomplir. Je voudrais ici formuler des remarques un peu plus générales. Ma première observation a trait à la sensibilisation. Pour avoir un réel impact au-delà du message politique, les sanctions doivent être appliquées. La mise en œuvre des sanctions varie considérablement d'un État Membre de l'ONU à l'autre : elle est stricte dans certains États, inexistante dans d'autres. La sensibilisation à l'application des sanctions doit donc être un élément important des travaux du Comité afin d'aider les pays qui ont la volonté mais non la capacité d' appliquer les sanctions et d'encourager ceux qui ont la capacité mais non la volonté de le faire. Nous n'avons pas encore exploité tout le potentiel de l'ensemble des États Membres. Je constate avec satisfaction qu'il existe un large consensus à ce sujet au sein du Conseil.

Ma deuxième remarque porte sur la transparence. Les sanctions ont toujours une dimension politique. La dénonciation publique est un élément essentiel de tout régime de sanctions. Il est donc indispensable de créer un climat de transparence, et notamment la transparence en ce qui concerne les violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Contrairement à d'autres régimes de sanctions, le règlement intérieur du Comité des sanctions concernant la Libye ne prévoit pas la publication de tous les rapports du Groupe d'experts sur la Libye. Tous les membres du Comité doivent trouver le courage de remédier à cette lacune.

Ma troisième observation a trait à la prise de décisions. La coopération avec nos collègues du Comité a été excellente. Cependant, dans de nombreux cas, le Comité n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités. Je suis convaincu que cela s'explique principalement par le fait que toutes les décisions doivent être prises à l'unanimité. Le Comité pourrait accomplir considérablement davantage si les décisions pouvaient être prises à la majorité, au moins en ce qui concerne les questions de procédure.

Ma quatrième remarque concerne la cohérence. Le Secrétariat et le Groupe d'experts du Comité 1970 effectuent un travail remarquable. Toutefois, le cadre institutionnel mis en place pour les sanctions de l'ONU est inadéquat. Le Conseil de sécurité a besoin d'un seul et unique secrétariat chargé de tous les régimes de sanctions. Cela est encore plus important que la sensibilisation à l'application des sanctions. Il est essentiel de s'assurer que le suivi de l'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité est efficace, cohérent et professionnel.

Je voudrais dire un mot sur la dimension humanitaire. Nous avons eu des débats animés au Conseil de sécurité sur les conséquences humanitaires des sanctions. S'il est une chose qui ne souffre aucun doute, c'est que les comités des sanctions doivent veiller à ce que les exemptions humanitaires existantes soient accordées rapidement et de manière fiable. Lorsque ce n'est pas le cas, la légitimité du Conseil en matière de sanctions s'en trouve compromise. Il est dès lors réjouissant que le Comité ait fait des progrès substantiels à cet égard. En cette période de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), cela a été particulièrement important.

Ma dernière observation porte sur la responsabilité. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous partageons la responsabilité de tirer les enseignements. Nous savons tous qu'il ne s'agit pas d'une question technique. Cela veut dire que nous devons nous livrer encore et encore à un débat sérieux sur ces questions, même si cela peut être parfois douloureux. Je suis fermement convaincu que provoquer un tel débat, même s'il est déchirant, est une responsabilité essentielle de la présidence.

Pour terminer, en mon nom personnel et au nom de mon prédécesseur, l'Ambassadeur Jürgen Schulz, et de mon équipe, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Groupe d'experts de son travail remarquable. Il doit pouvoir compter sur la coopération des États Membres. À la suite de l'arrestation d'un ancien membre du Comité, je n'ai cessé d'insister sur la nécessité pour les États Membres de respecter les privilèges et immunités des experts en mission.

Je voudrais également remercier Mme Sana Khan et son équipe de la Division des affaires du Conseil de sécurité pour leur formidable soutien. Nous remercions tout particulièrement Mme Tiffany Jenkins et Mme Agapi Nehring, de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, nos deux gourous en matière de sanctions contre la Libye. Elles sont la crème de la crème.

Bien que mon successeur n'ait pas encore été désigné, je tiens à assurer le prochain Président du Comité de mon soutien pour un passage de témoin sans heurt.

Annexe V

Exposé de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali

[Original : espagnol]

Je remercie l'Afrique du Sud, Présidente du Conseil de sécurité et Vice-Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, de me permettre de partager quelques réflexions sur l'expérience que j'ai acquise au cours de mon mandat en tant que Président du Comité 2374 (2017). Je nourris l'espoir qu'elles fourniront au prochain Président ainsi qu'à d'autres des informations et des conseils pertinents.

Avant toute chose, je voudrais saluer comme il se doit le travail important effectué par la Division des affaires du Conseil de sécurité qui aide la présidence et les membres du Comité 2374 (2017) à mener efficacement leurs travaux et à mettre en œuvre la résolution 2374 (2017). Elle lui apporte un appui tant sur le plan de la procédure que sur le fond, y compris en ce qui concerne les questions logistiques et les processus de transition grâce à l'accueil de nouveaux membres et experts.

Nous rendons également hommage au rôle essentiel joué par le Groupe d'experts pour aider le Comité à s'acquitter du mandat défini dans la résolution 2374 (2017), principalement en lui fournissant des informations pertinentes pour la nomination éventuelle de personnes conformément aux critères établis, la mise en œuvre des mesures convenues et l'actualisation de la liste de personnes faisant l'objet de sanctions.

À cet égard, je voudrais souligner l'importance d'appuyer les travaux du Groupe d'experts pour aider le Comité à remplir son mandat. Nous entendons par là qu'il faut lui accorder l'indépendance dont il a besoin pour effectuer une analyse objective des données recueillies afin de fournir au Comité un large éventail d'informations critiques qui lui permettront de mieux s'acquitter des tâches qui lui sont confiées.

Dans la conduite des travaux du Comité, la République dominicaine s'est concentrée sur l'exécution complète et efficace de son mandat fondamental, en mettant l'accent sur la transparence, la promotion du dialogue, la participation pertinente et inclusive, ainsi que sur l'analyse indépendante et objective et le traitement approprié des informations sensibles. Il ne fait aucun doute que le travail du Comité dans ces domaines et dans d'autres peut et doit être encore amélioré.

En ce qui concerne l'amélioration de la transparence, la participation des États Membres intéressés, en particulier des pays de la région, à certaines réunions officieuses du Comité contribuerait au renforcement de la confiance, à une meilleure compréhension du régime de sanctions et à l'appui dont il bénéficie. Cela favoriserait la clarté et encouragerait le respect des obligations qui en découlent, tout en fournissant au Comité des informations supplémentaires qui garantiraient le plus haut niveau d'objectivité et d'équité. Par ailleurs, les visites du Président du Comité au Mali et dans la région – du 16 au 18 octobre 2019, dans mon cas – offrent une excellente occasion, qui devrait être privilégiée dans le programme de travail, de tenir des réunions avec les principaux acteurs et d'obtenir des informations pertinentes de sources primaires, ce qui favorise une meilleure compréhension des sanctions, y compris les processus d'inscription sur les listes et de radiation.

Malheureusement, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu un impact sur les méthodes de travail dans tous les domaines, et le Comité ne fait pas exception. Ses réunions en présentiel ont été réduites à un format virtuel et les visites dans la région ont dû être reportées jusqu'à ce que les conditions le permettent. On pourrait toutefois évaluer la possibilité de coordonner une visite à court ou moyen terme selon cette modalité. Un autre défi important est l'incidence du coup d'État du mois d'août dernier au Mali, un événement qui mine l'ordre constitutionnel et qui, intervenant au cours d'un processus de transition vers la restauration de la démocratie, risque de retarder la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et d'éroder les acquis obtenus à ce jour.

Enfin, je tiens à remercier tous les membres du Comité, ainsi que les organes compétents des Nations Unies, y compris la direction de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de leur travail et leur soutien exceptionnels durant mon mandat. J'y vois là la preuve évidente de l'engagement de chacun d'entre nous à contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité durable du pays.

Annexe VI

Exposé de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

Le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique est un important organe subsidiaire du Conseil de sécurité. C'est en ma qualité de Président que j'informe le Conseil sur les travaux du Groupe de travail spécial, en particulier les activités qu'il a entreprises en 2019 et 2020. La période la plus récente a été raccourcie en raison des effets négatifs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

En ce qui concerne les activités du Groupe de travail spécial en 2019, sa première réunion de fond a eu lieu le 29 mai 2019 et a porté sur la question des causes profondes des conflits en Afrique, en particulier l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles en tant que moteur clef des conflits, ainsi que sur les options existantes pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Nous nous sommes concentrés sur ce thème, parce que de nombreux conflits en Afrique sont alimentés par la prolifération du commerce illicite des ressources naturelles, ce qui a d'énormes répercussions sur la stabilité régionale, voire la paix et la sécurité internationales.

Le lien direct entre l'exploitation illicite des ressources naturelles de l'Afrique et le commerce de ces ressources a été couvert par de nombreuses études, y compris des études menées par l'ONU. Il est également reconnu comme étant l'une de principales causes profondes et l'un des principaux facteurs de la plupart des conflits prolongés sur le continent africain. Les intervenants et les participants, notamment des représentants des États Membres, du monde universitaire, du système des Nations Unies et de la société civile, ont présenté d'importantes recommandations pratiques et des propositions pertinentes.

La deuxième réunion du Groupe de travail spécial s'est déroulée le 21 juin 2019 et a porté sur la réforme du secteur de la sécurité, en particulier le rôle de la participation et de l'appropriation locales à cet égard. Ce thème a été choisi sur la base de l'idée que l'ONU et l'Union africaine peuvent tirer profit de leurs avantages comparatifs pour jouer un rôle clef à l'appui d' une analyse plus efficace des conflits en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité.

Le concept d'inclusivité est essentiel en matière de réforme du secteur de la sécurité. Il est également essentiel de combler le déficit de confiance entre les forces de sécurité et les communautés locales. Il importe donc d'élaborer des mécanismes de dialogue pour favoriser le rapprochement entre la population et les institutions chargées de la sécurité, en veillant à ce que la population participe à la conception et à la mise en œuvre du processus de réforme du secteur de la sécurité. L'appropriation locale est également désormais un élément essentiel pour la réussite et l'efficacité de la réforme du secteur de la sécurité.

Le Groupe de travail spécial a tenu une troisième réunion le 9 août 2019 pour discuter des préparatifs de la treizième réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Cette réunion revêt la plus haute importance compte tenu de l' impératif pour les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'échanger des idées sur les questions d'intérêt commun qui touchent le continent africain, notamment pour élaborer des recommandations et une approche communes en matière de prévention et de règlement des conflits, en vue de régler en particulier les conflits prolongés sur le continent africain.

Conformément à la pratique établie, les deux Conseils ont décidé d'organiser deux réunions à Addis-Abeba. La première s'est tenue le 23 octobre 2019 et a été consacrée au quatrième séminaire informel, durant lequel deux questions ont été abordées : premièrement, faire taire les armes en Afrique, et deuxièmement, les modalités de la conduite des missions sur le continent. Le deuxième jour, le 24 octobre 2019, a été consacré à la treizième réunion consultative annuelle conjointe, qui a mis l'accent sur la situation en Libye, la situation au Soudan du Sud et la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Enfin, le Groupe de travail spécial a également organisé des sessions de travail conjointes importantes entre le Comité d'experts du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les experts du Conseil de sécurité les 2 et 4 octobre 2019. Ces réunions conjointes se sont tenues dans le contexte du troisième atelier, qui portait sur l'initiative Faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, la prévention des conflits et la médiation, la consolidation et la pérennisation de la paix, la lutte contre le terrorisme, les changements climatiques et l'appui aux opérations de paix de l'Union africaine. Ces échanges entre le Comité d'experts du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les experts du Conseil de sécurité nous permettent de partager nos connaissances et permettent aux experts de l'Union africaine de se familiariser avec les méthodes de travail du Conseil de sécurité, ce qui est essentiel en vue de renforcer la coopération et le partenariat entre les deux Conseils dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Pour ce qui est des activités du Groupe de travail spécial en 2020, un certain nombre de réunions devaient se tenir pour aborder des thèmes importants relevant de son mandat. Cependant, les activités du Groupe de travail spécial n'ont pas été épargnées par les répercussions de la pandémie de COVID-19, qui ont fait qu'un certain nombre de ces plans ont été annulés. Néanmoins, le Groupe de travail spécial a convoqué une réunion importante, qui s'est certes déroulée virtuellement, pour préparer la quatorzième réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont ainsi tenu leur quatorzième réunion consultative annuelle conjointe les 29 et 30 septembre 2020, virtuellement. Conformément à la pratique en vigueur, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont abordé des questions ayant trait à la paix et à la sécurité en Afrique.

Durant le cinquième séminaire informel conjoint, qui s'est tenu le 29 septembre 2020, les membres des deux Conseils ont échangé leurs points de vue sur le renforcement de la coopération entre l'ONU, qui fête son soixante-quinzième anniversaire, et l'Union africaine, qui fête son cinquante-septième anniversaire. Les membres des deux Conseils ont également abordé une question importante, à savoir l'initiative Faire taire les armes, en particulier les moyens de créer des conditions propices au développement de l'Afrique.

À l'occasion de la quatorzième réunion consultative annuelle conjointe, qui s'est tenue le 30 septembre 2020, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont abordé deux questions, à savoir la situation en Somalie et la situation au Mali et dans la région du Sahel. À la fin de cette réunion, les deux Conseils ont adopté un communiqué pour marquer l'occasion.

Pour terminer, le mandat du Groupe de travail spécial est très spécifique. Il est appelé à jouer un rôle crucial en aidant et en conseillant le Conseil de sécurité en ce qui concerne les mesures à prendre pour prévenir et régler les conflits en Afrique. En outre, le Groupe de travail spécial constitue un cadre de collaboration et de dialogue pour les questions difficiles. Par ailleurs, il permet au Conseil d' examiner ouvertement, dans la transparence et de façon non conflictuelle des questions importantes liées à la paix et à la sécurité.

Durant son mandat à la tête du Groupe de travail spécial, l'Afrique du Sud a mis tout en œuvre pour donner aux membres élus et permanents du Conseil de sécurité la possibilité de proposer des solutions originales et novatrices en vue de prévenir et de régler les conflits en Afrique, dans le cadre de leur tâche collective.

Je tiens à remercier toutes les délégations de leur appui et de leur participation active aux travaux et aux activités du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique durant ma présidence. J'espère que notre successeur s'appuiera sur ce travail solide et sur la coopération efficace entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadrice Fatima Mohammed et son équipe de la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mme Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, et son équipe, ainsi que Mme Bience Gawanas et sa successeuse, Mme Cristina Duarte, au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. Je remercie également le Secrétariat de l'ONU de son appui. Je tiens aussi à remercier les Gouvernements éthiopien et soudanais d'avoir facilité les visites du Conseil de sécurité à Addis-Abeba et à Djouba, au Soudan du Sud, en 2019.

Je remercie également les trois membres africains du Conseil de sécurité pour 2019, à savoir l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale, et l'équipe de 2020 comprenant les trois membres africains du Conseil, à savoir l'Afrique du Sud, le Niger et la Tunisie, ainsi que Saint-Vincent-et-les Grenadines, pour leur appui et leur solidarité indéfectible aux questions africaines. Je tiens également à remercier l'équipe sud-africaine dirigée par l'Ambassadeur Xolisa Mfundiso Mabhongo, Représentant permanent adjoint, M. Marthinus Van Schalkwyk, Coordonnateur politique, et Mme Kgaugelo Thermina Mogashoa, Coordonnatrice politique adjointe.